

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
POUR L'EXPLOITATION DES BUVETTES SITUÉES SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Fiche de renseignements à compléter et à retourner
à la Direction Générale Adjointe la Ville du Temps Libre de la Ville de Marseille
Direction Appui Fonctionnel - 40, rue Fauchier - 13233 MARSEILLE cedex 20

RAISON SOCIALE SOCIÉTÉ / TITRE ASSOCIATION :

.....

CAPITAL SOCIAL POUR LES SOCIÉTÉS :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

STATUT ENTREPRISE / ASSOCIATION :

.....

N° RC ou N° RM :

IDENTIFIANT SIRET :

CODE A.P.E. :

RESPONSABLE :

QUALITÉ :

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES SIMILAIRES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROPOSITION DU MONTANT DE REDEVANCE ANNUELLE EN DEUX PARTIES :

1/ UNE PARTIE FIXE ÉTABLIE SUR LA BASE DE :

- 22 EUROS DU M² / AN POUR LES BUVETTES DE 0 A 15 M²

- 5 EUROS DU M² SUPPLÉMENTAIRE AU-DELÀ DE 15 M²

- 30 EUROS DE FRAIS FIXE DE GESTION / AN

- 3 EUROS DU M² / AN POUR LA PARTICIPATION A L'EAU EN L'ABSENCE DE COMPTEURS

- 3 EUROS DU M² / AN POUR LA PARTICIPATION A L'ÉLECTRICITÉ EN L'ABSENCE DE COMPTEURS

2/ **UNE PARTIE VARIABLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE% DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE RÉALISÉ PAR LA BUVETTE. LE POURCENTAGE DE LA PART VARIABLE NE POURRA PAS ÊTRE INFÉRIEUR A 5 %**

NOM ET SIGNATURE DU CANDIDAT

.....